



**AGENCE NATIONALE
D'INVESTIGATION FINANCIERE
ANIF**

**Rapport d'Activités
ANNUEL
2024**

Avril 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF	2
A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours de l'année 2024.....	2
B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA).....	5
C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon	6
D. Sensibilisation des Assujettis	7
II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE	7
A. Participation aux réunions des Organes de Décision nationaux	8
B. Formation des partenaires	9
C. Suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions relatif à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, Financement du Terrorisme et de la Prolifération du Gabon.....	9
D. Echange d'informations au niveau national	9
III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE.....	11
A. Coopération avec le Groupe Egmont.....	11
1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au cours de l'année 2024	11
2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au cours de l'année 2024	11
B. Coopération avec le Groupe d'Action Financière (GAFI)	11
C. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).....	12
A. Coopération avec l'Union Européenne.....	12
B. Coopération avec la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF)	13
C. Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)	13
D. Coopération avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).....	14
CONCLUSION	14



INTRODUCTION

Le Présent Rapport d'activités retrace les activités de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) du Gabon au titre de l'année 2024.

Tout au long de cette année, l'ANIF a concentré ses efforts à la mise en œuvre des recommandations issues de l'Evaluation Nationale des Risque et de l'Evaluation Mutuelle, ENR et REM.

Son action a ainsi porté sur le renforcement de ses capacités opérationnelles en vue d'améliorer la célérité dans la réalisation de ses missions traditionnelles, notamment les Déclarations de Soupçon (DS), les Demandes d'Informations (DI), les Transmissions d'Informations (TI) et les Déclarations Automatiques.

Par ailleurs, l'ANIF a multiplié les échanges avec les partenaires nationaux et internationaux impliqués dans la lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération afin d'intensifier les échanges d'informations dans un cadre de coopération formel et en phase avec les normes du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Le présent rapport s'articule autour de trois (3) parties : les missions traditionnelles, la coopération nationale et la coopération internationale.



I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF

A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours de l'année 2024

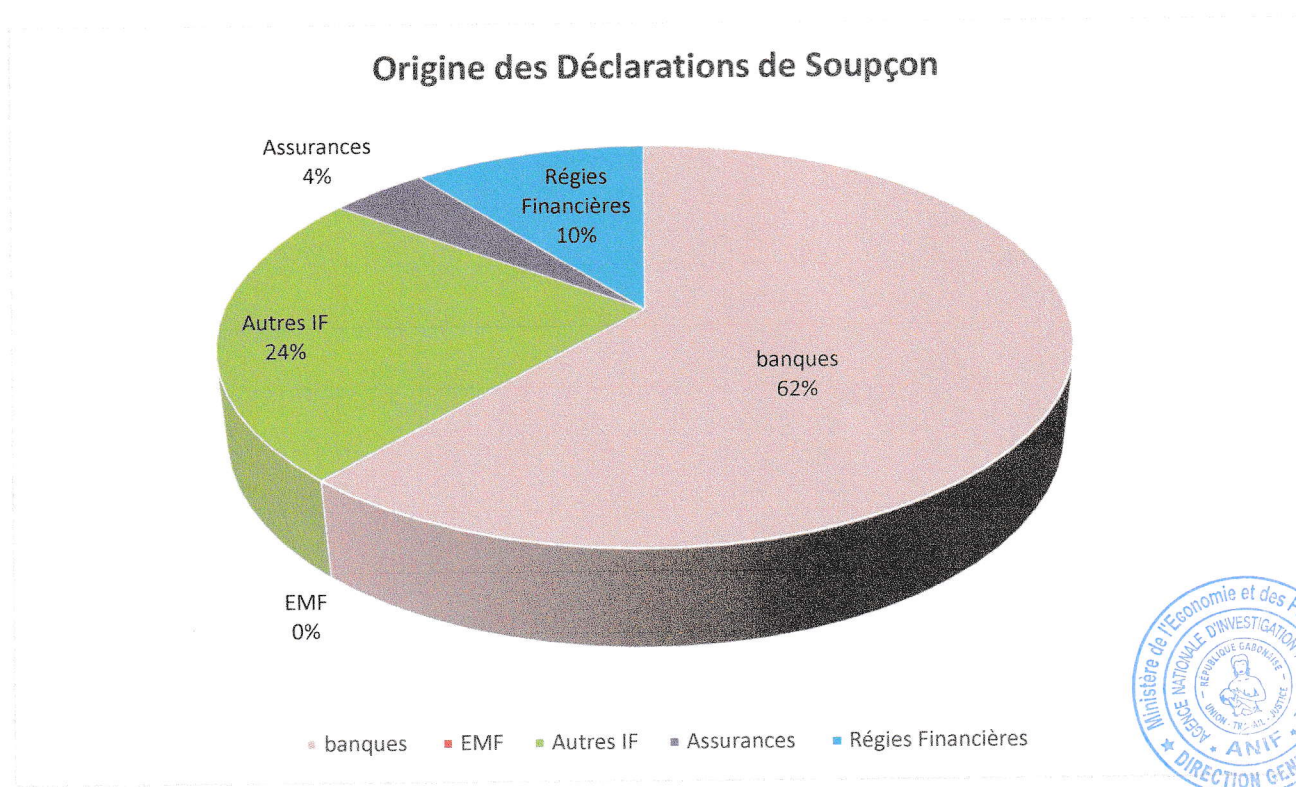
1) Déclarations de soupçon reçues au cours de l'année 2024

Au cours de l'année 2024, l'ANIF enregistre **cent-quatre-vingt-deux (182)** Déclarations de Soupçon dont, dix-huit (18) au Premier Trimestre, 90 au Deuxième Trimestre, vingt-trois (23) au troisième Trimestre et cinquante-et-une (51) au Quatrième Trimestre.

2) Origine des Déclarations de soupçon reçues au cours de l'année 2024

Ces déclarations proviennent essentiellement du secteur financier avec une prédominance des banques comme l'indique le tableau ci-dessous.

SECTEUR	TOTAL	%
Banques	112	62
EMF	0	0
Autres Institutions Financières	43	24
Assurance	8	4
Régies Financières	19	10
TOTAL	182	100%



Ainsi, les banques représentent 62% des DS, suivi des autres Institutions Financières 24% et des régies financières 10%.

L'absence de Déclarations de soupçon issues des EMF interpelle l'ANIF à intensifier la sensibilisation dans le secteur. Il en est de même pour le secteur Assurances, les EPNFD et les autres acteurs du secteur financier non bancaire.

L'ANIF observe l'implication progressive du secteur des Assurances et des Opérateurs de téléphonie mobile, même si leur contribution reste marginale.

Il en est de même des Régies Financières.

Cette tendance à la hausse ainsi que l'implication de nouvelles catégories d'assujettis résultent des campagnes de sensibilisations menées par l'ANIF tout au long de l'année 2024, auprès des professions assujetties, sur leurs obligations LBC/FT/FP prévues par le Règlement Communautaire LBC/FT/FP du 11 avril 2016.

3) Evolution des Déclarations de Soupçon par rapport à l'année 2023

Par rapport à l'année 2023 au cours de laquelle l'ANIF a reçu 55 Déclarations de soupçon, on observe une croissance du nombre de Déclarations de 231% en 2024.

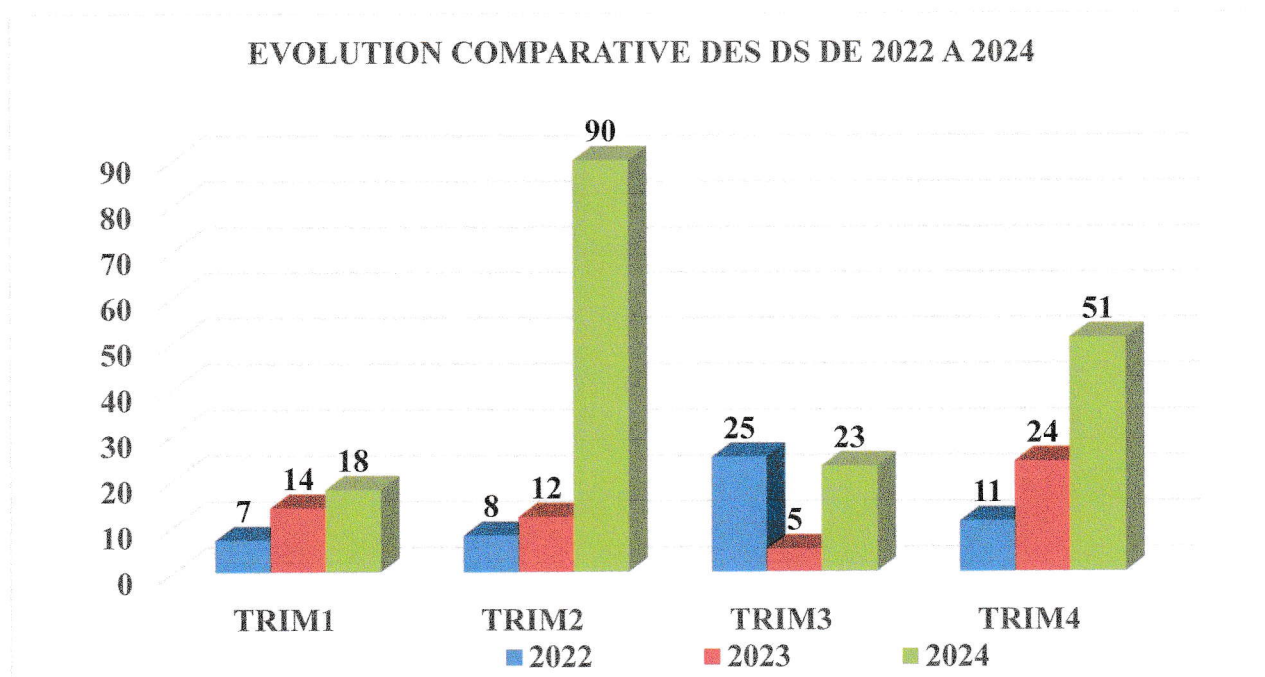
Cette évolution peut s'expliquer par un regain de confiance des assujettis lié aux efforts consentis en 2024, par les autorités gabonaises pour améliorer le fonctionnement de l'Agence ainsi que l'effort de sensibilisation.

4) Evolution des Déclarations de Soupçon sur la période 2022-2024

Au Cours des trois (03) dernières années, nous pouvons noter une augmentation importante des DS reçues en 2024 par rapport à celles enregistrées respectivement en 2022 (257%) et en 2023 (231%).

Les statistiques disponibles révèlent un niveau de vingt-et-une (21) DS en moyenne par mois en 2024. Or, au cours des deux (02) dernières années, l'ANIF enregistre en moyenne six (06) DS par mois comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous.

TRIMESTRE	2022	2023	2024	2022-2024	2023-2024
Trimestre 1	7	14	18	157%	29%
Trimestre 2	8	12	90	1025%	650%
Trimestre 3	25	5	23	-8%	360%
Trimestre 4	11	24	51	364%	113%
Total annuel	51	55	182	257%	231%
Moyenne mensuelle	6	6	21		



5) Traitement des Déclarations de soupçon au cours de la période

Au cours de l'année 2024, l'ANIF a procédé au classement de deux (2) dossiers au cours du deuxième trimestre.

Au cours de la même année, l'Agence Nationale d'Investigation Financière a transmis sept (07) dossiers concernant neuf (9) DS au Procureur de la République, dont un (02) Dossier au Deuxième Trimestre, deux (02) Dossiers au Troisième Trimestre et trois (3) Dossiers concernant cinq (05) DS au Quatrième Trimestre.

Les dossiers transmis au Procureur de la République représentent un montant total en jeu de **onze milliards cent quarante-deux millions trois cent quarante-sept mille (11 142 347 000) Francs CFA**.

Les dossiers transmis au Procureur de la République concernent dans cinq cas sur neuf (5/9), des gabonais d'origine pour 222 816 940 F CFA. Cela représente 56% des cas et 2% des montants en jeu.

Dans ces dossiers, les gabonais de souche se retrouvent dans des infractions de détournement de fonds par l'utilisation de sociétés écrans.

Les gabonais d'adoption sont concernés par un cas sur neuf (1/9) des dossiers transmis au Procureur de la République pour 891 387 760 F CFA. Cela représente 11% des cas et 8% des sommes en jeu.



Dans ces dossiers transmis, les gabonais d'adoption utilisent l'exportation illégale des ressources minières.

Les nationalités étrangères, quant à elles, sont liées à trois cas sur neuf (3/9) pour 10 028 112 300 F CFA. Cela représente 33% des cas et 90% des sommes en cause.

On retrouve dans cette dernière catégorie, les nationalités béninoise, togolaise, française et finlandaise.

Les nationalités étrangères utilisent comme infractions sous-jacentes la fraude fiscale, l'exercice illégale d'activité de change manuel, la corruption active d'agents publics et l'abus de biens sociaux.

A la fin de l'année 2024, **quatre cent cinquante (450) DS** sont en cours de traitement.

B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA)

1) Déclarations Automatiques reçues au cours de l'année 2024

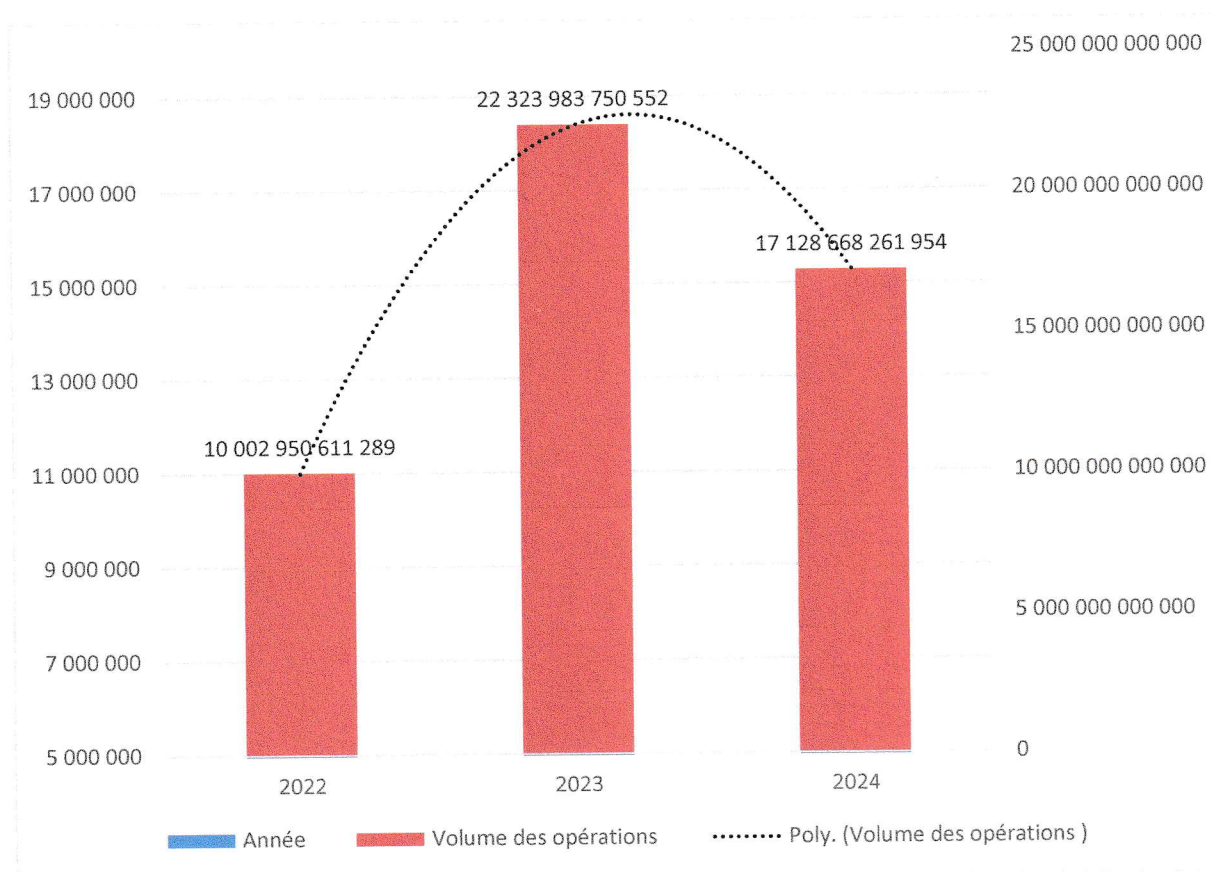
En 2024, le volume des Déclarations automatiques est de 17 128 668 261 954 F CFA pour 392 596 opérations, soit un volume moyen des opérations de 43 629 248 F CFA.

Au cours de cette année, trente-deux (32) Assujettis ont effectué la Déclaration Automatique telle que prévue dans l'Article 18 du Règlement communautaire LBC/FT/FP N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016.

Les trente-deux (32) Déclarants sont issus de divers secteurs, à savoir les Banques (08), les Etablissements de Microfinances (12), les Assurances (07), les Quincailleries (02), les Sociétés de Transport de Fonds (02), Mobile Money (01).

2) Evolution des Déclarations automatiques entre 2022 et 2024

TRIMESTRE	2022	2023	2024
Volume des opérations	10 002 950 611 289	22 323 983 750 552	17 128 668 261 954
Nbre d'opérations	418 505	476 598	392 596
Volume moyen des opérations	23 901 627	46 840 280	43 629 248



On observe en 2024, un recul des transactions en espèces par rapport à l'année 2023 qui avait enregistré une forte hausse par rapport à 2022. Ce recul peut s'expliquer par une meilleure appropriation des normes liées à la circulation des espèces.

Toutefois, les déclarations tardives des assujettis, souvent après la période concernée, peuvent fausser l'interprétation desdites statistiques.

Il convient de renforcer la sensibilisation des déclarants sur le respect des délais de déclaration.

C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon

Avec l'accompagnement de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (GPML-ONUDD), l'ANIF a continué à travailler sur le renforcement de son opérationnalité notamment par l'amélioration de son cadre de travail, y compris la mise à jour de son système informatique visant à améliorer son efficacité.



1) Mise à jour des textes juridiques de l'ANIF

L'ANIF s'est dotée d'un nouveau Décret référencé N°0441/PR/MEP Le **25 novembre 2024**, portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF). Ce texte prévoit une structure claire de l'Agence et contribue à fluidifier le travail en son sein et surtout à désengorger le poste Analyste.

2) Renforcement des effectifs de l'ANIF

Conformément aux Recommandations des Experts du **GABAC** dans le cadre du Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) et afin d'améliorer les délais de traitement des dossiers, l'ANIF a procédé au renforcement de ses effectifs avec le recrutement de trois (03) Analystes supplémentaires, un chargé d'Etudes juriste, deux (02) informaticiens, quatre (04) agents administratifs, un (01) chauffeur-coursier et un (01) agent de Sécurité.

Ce renforcement des effectifs vise à réduire le stock des Déclarations de soupçon accumulées au fil des années tout en continuant à œuvrer sur la coopération nationale et internationale.

3) Travaux d'amélioration du système d'information de l'ANIF

L'ANIF poursuit les travaux de mise à jour de son système d'information en vue de l'adapter aux exigences internationales.

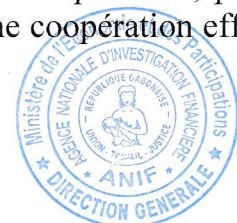
D. Sensibilisation des Assujettis

Au cours de l'année 2024, l'ANIF a réalisé des sessions de sensibilisation auprès des Professions Assujettis, notamment les Régies Financières (Direction Générales des Douanes et des Droits Indirectes), les Etablissements de Microfinance, les distributeurs et sous-distributeurs des Prestations de Service de paiement, les Etablissements de Change Manuel.

Ces sessions se sont déroulées au deuxième Trimestre, puis au quatrième Trimestre 2024.

II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE

L'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 dispose que l'ANIF est, par ailleurs, chargée d'assurer, dans le respect des compétences, propres à chacune des directions et entités en charge de la LBC/FT/FP, une coopération efficace et



la concertation des **Autorités Nationales**, directement ou indirectement concernées par la Lutte contre le **Blanchiment des Capitaux** et le **Financement du Terrorisme**.

A. Participation aux réunions des Organes de Décision nationaux

1) Journée Internationale de la Douane

L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) a participé et communiqué sur le lien entre la Douane, le Commerce International et le Blanchiment des Capitaux au cours de la célébration de la Journée internationale de la Douane qui s'est tenue le vendredi 26 janvier 2024 à Libreville, sous le thème : « *pour une Douane mobilisant ses partenaires historiques et nouveaux autour d'objectifs clairs* ».

2) Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT/FP

L'ANIF assure le Secrétariat du Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT-FP. A ce titre, elle a participé aux quatre (04) réunions organisées par ledit Comité. Ces travaux ont porté sur l'élaboration du cadre juridique relatif à son fonctionnement.

Pour s'arrimer aux standards internationaux, le Comité a également élaboré un projet de texte sur le Recouvrement des Avoirs illicites en République Gabonaise ainsi que la création d'un Organe en charge de la Gestion des avoirs illicites.

Par ailleurs, l'ANIF a participé à l'atelier de validation du Plan National de Développement de la Transition (PNDT) comptant pour la période 2024-2026 au cours duquel elle a fait valoir ses propositions de prise en compte du Plan d'Action LBC/FT/FP et de création d'un cadre de concertation permanente entre le Commissariat Général au Plan et le Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT afin de renforcer la bonne gouvernance.

3) Travaux de la Commission Nationale des jeux des hasards

L'ANIF a également pris part aux travaux de la Commission Nationale des jeux des hasards (superviseur).



4) Travaux de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite

L'ANIF a pris part aux travaux de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption qui se sont tenus sur le thème de la corruption liée à l'exploitation du bois.

B. Formation des partenaires

Au cours de l'année 2024, l'ANIF a facilité la formation des acteurs de la chaîne LBC/FT/FP par leur participation à trois (03) séminaires organisés par l'Union Européenne à travers son projet dénommé « Politique de Lutte contre le Blanchiment d'Argent, le financement du Terrorisme en Afrique Orientale, Australe, Centrale et au Yémen (projet AML-CFT ESCAY) »

Les thèmes suivants ont fait l'objet de la formation :

- Le Blanchiment des Capitaux par le Commerce extérieur. (Février 2024)
- Analyse, enquête, traçabilité et confiscation des crypto-monnaies (juin 2024)
- La Coopération Internationale et l'Échange d'informations sur le Blanchiment d'Argent, le Financement du Terrorisme, les Flux Financiers Illicites (juillet 2024).

C. Suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions relatif à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, Financement du Terrorisme et de la Prolifération du Gabon

Au cours de l'année 2024, l'ANIF a organisé plusieurs sensibilisations auprès des acteurs de la LBC/FT/FP afin de les amener à s'approprier les plans d'action issus du Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) et du Rapport de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR).

Cette démarche vise à faciliter la mise en œuvre des actions préconisées dans leurs secteurs d'activités respectifs et ainsi réduire les risques de blanchiment et de financement du terrorisme identifiés dans notre pays.

D. Coopération nationale

a. Echanges d'information

Au cours de l'année 2024, l'ANIF a émis mille deux-cent cinquante (1250) Demandes d'Informations dénommées « **Droits de Communication** » aux acteurs nationaux de la chaîne LBC/FT/FP.



Par contre elle n'a reçu que deux (02) Demandes d'Informations provenant des acteurs nationaux sur la même période.

Par ailleurs, l'ANIF a adressé des transmissions spontanées d'informations au niveau national à la Direction Générale des Douanes, à la Direction Générale des Impôts, à la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale.

Elle n'en a pas reçu.

b. Désignation de correspondants

En outre, l'ANIF a fait désigner dix (10) nouveaux correspondants au sein des administrations pertinentes qui constituent la chaîne de Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

c. Signature d'accords d'échange d'informations

En 2024, l'ANIF a signé de nouveaux protocoles d'échange d'information avec les acteurs nationaux de la LBC/FT/FP afin d'encadrer les échanges d'information et créer un climat de confiance.



III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE

A. Coopération avec le Groupe Egmont

1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au cours de l'année 2024

Au cours de l'année 2024, l'ANIF du Gabon enregistre six (06) DI et transmet quarante-neuf (49) DI aux CRF homologues.

PERIODE	T1	T2	T3	T4	TOTAL
DI reçues	01	00	01	04	06
DI envoyées	11	13	07	24	55

Les six (06) DI ainsi enregistrées au cours de l'année 2024 proviennent des CRF du Bénin, Cameroun, Tunisie, pour ce qui est de l'Afrique ; de l'Argentine (Amérique) et de Guernesey (Europe). Ces DI ont fait l'objet de réponse.

Les DI émanant de l'ANIF du Gabon sont transmises aux CRF homologues d'Afrique (41%), d'Amérique (6%), d'Asie (4%), d'Europe (26%) et du Moyen Orient (23%).

2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au cours de l'année 2024

Au cours de l'année 2024, l'ANIF a reçu sept (07) Transmissions spontanées d'informations qui proviennent des CRF homologues d'Europe (04), d'Asie (02) et d'Amérique (01).

PERIODE	T1	T2	T3	T4	TOTAL
TI reçues	02	01	04	00	07
TI envoyées	00	00	00	00	00

Les informations reçues ont été transmises aux acteurs nationaux de la LBC/FT/FP.

B. Coopération avec le Groupe d'Action Financière (GAFI)

Au cours de l'année 2024, l'ANIF a participé aux Plénières du GAFI qui se sont déroulées en février (à Paris/France) et en juin (à Singapour/Singapour).

En octobre 2024, l'ANIF a suivi quelques discussions en ligne de la plénière du GAFI qui s'est tenue à Paris relatives à l'appui renforcé du GAFI au GABAC.



C. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)

Au cours de l'année 2024, le Ministre de l'Economie et des Participations du Gabon a assuré la Présidence du GABAC et le Directeur Général de l'ANIF a assuré la Présidence de la Commission Technique.

L'ANIF a donc participé aux trois Sessions de la Commission Technique du GABAC organisées à Libreville en mars, en septembre et en novembre 2024.

Elle a également été associée aux travaux de réflexion sur le renforcement du dispositif LBC/FT/FP dans la sous-région. A savoir :

- Du 26 au 30 mai 2024, à Douala -Cameroun-Réunion du Groupe de Travail Ad-hoc pour la Révision du Règlement N°01/CEMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et Répression du Blanchiment des capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération des armes de destruction massive en Afrique Centrale.
- du 08 au 11 juillet 2024, à Douala (Cameroun), travaux sur les risques de Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme liés à l'interopérabilité des paiements par Mobile Money en Afrique Centrale ;
- Du 4 au 17 août 2024, à Douala (**Cameroun**), examen des projets de textes suivants :
 - (1) Projet de Règlement sur les Sanctions Financières Ciblées (SFC) ;
 - (2) Projet de Règlement sur la révision du Manuel de procédures des évaluations mutuelles du troisième cycle ;
 - (3) Projet de Règlement communautaire LBC/FT révisé.
- Du 18 au 21 septembre 2024, à Douala (Cameroun), aux travaux de la création du Groupe de Travail sur l'Assistance Technique (GTAT).

D. Coopération avec l'Union Européenne

Au cours de l'année 2024, l'ANIF du Gabon a bénéficié de trois (03) sessions de formation par le biais du projet de l'Union Européenne dénommé « Politique de Lutte contre le Blanchiment d'Argent, lutte contre le financement du Terrorisme en Afrique Orientale, Australe, Centrale et au Yémen (projet AML-CFT ESCAY) ».

Les formations ont porté sur les thèmes suivants :

- Blanchiment des Capitaux par le Commerce extérieur (du 19 au 23 février 2024) ;



- Analyse, enquête, traçabilité et confiscation des crypto-monnaies » (du 18 au 21 juin 2024) ;
- Coopération Internationale et l'Échange d'informations sur le Blanchiment d'Argent, le Financement du Terrorisme, les Flux Financiers Illicites et le Recouvrement des Avoirs (du 04 au 19 juillet 2024).

L'ANIF a saisi cette opportunité pour faire participer les acteurs nationaux de la chaîne de Lutte, y compris les Assujettis et les Membres du Comité National de Coordination LBC/FT/FP.

E. Coopération avec la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF)

Le 05 novembre 2024, l'ANIF a participé à un séminaire organisé par la COSUMAF. Cette rencontre entrait dans le cadre de concertations périodiques initiées par la COSUMAF pour échanger avec l'ensemble des acteurs du marché financier de l'Afrique Centrale, en présence des autres partenaires régionaux et internationaux.

La COSUMAF a saisi cette opportunité pour décliner son nouveau Règlement, lequel prévoit des dispositions en matière de LBC/FT/FP.

F. Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD)

A la demande de l'ANIF du Gabon, une mission de Mentorat menée par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, à travers le Programme Mondial de lutte contre le Blanchiment de Capitaux, les produits du crime et le Financement du Terrorisme en abrégé **GPML**, a séjourné à Libreville du **25 juin au 05 juillet 2024 puis en octobre 2024**.

La mission a apporté son appui technique pour la mise en œuvre du Plan d'Actions de l'Agence et le renforcement de ses capacités, en accord avec la **Recommandation 29** du GAFI relative aux Cellules de Renseignement Financier.

Ce Mentorat, a permis d'améliorer son corpus juridique avec de nouveaux Décret et Règlement Intérieur qui encadrent son fonctionnement ; renforcer son système de gestion de l'information et la coopération avec les acteurs nationaux LBC/FT/FP ainsi que la coopération internationale.

L'ANIF envisage poursuivre ce partenariat.



G. Coopération avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

Sur invitation de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'ANIF du Gabon a participé à la 9^{ième} Réunion du Forum Informel des forces d'application de la loi sur la criminalité liée aux minéraux, qui s'est tenue à Bruxelles en Belgique du 17 au 21 juin 2024.

Compte tenu des risques spécifiquement identifiés dans notre pays, l'ANIF du Gabon a été ciblée par les organisateurs pour y participer.

Ce forum a été créé par l'OMD et l'OCDE en 2018 dans le but de sensibiliser à la criminalité organisée et aux activités terroristes liées à l'extraction illégale et à la contrebande transfrontalière de pierres précieuses et de métaux précieux, ainsi qu'au blanchiment des capitaux par le biais de ces actifs.).

CONCLUSION

On retiendra que l'année 2024 a marqué un nouveau départ pour l'ANIF, notamment sur le plan organisationnel, opérationnel et même sur le plan des ressources humaines.

L'ANIF envisage poursuivre cet élan visant à renforcer son opérationnalité, entre autres, par le relèvement de ses ressources financières, l'amélioration de ses procédures et la formation du personnel.

Elle envisage également de renforcer la coopération opérationnelle nationale et internationale.

De même, l'ANIF compte renforcer la sensibilisation, particulièrement pour les secteurs à risque élevés de blanchiment tels que l'immobilier et l'exploitation illicite des métaux et pierre précieux.

Par ailleurs, avec l'intensification des foyers de tension et les bouleversements politiques mondiaux, il s'avère nécessaire que tous les acteurs nationaux de la LBC/FT, y compris l'ANIF, considèrent les nouveaux risques dans les opérations et les enquêtes en lien avec les différentes régions concernées.

Le présent Rapport d'Activités Annuel de l'année 2024 sera transmis, conformément à l'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 et à l'Article 03 du Décret N°0441/PR/MEP du 25 novembre 2024 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière, au Ministre de l'Économie et des Participations, au Ministre en charge de la Sécurité, au Ministre en charge de la Justice; au Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale et au Secrétaire Permanent du GABAC.



Ledit rapport sera également transmis au Ministre en charge de la Réforme des Institutions.

Il peut être consulté sur le site web de l'ANIF www.anif.ga.

Fait à Libreville, le **30 JUL. 2025**

Le Directeur Général de l'ANIF



Anne Marie MAROUNDYOU
Epouse KAMAYA KAMAYA